



VALERIE DE BUE
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE,
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES
ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DE LA SECURITE ROUTIERE
GOUVERNEMENT WALLON

Jambes, le 03 NOV 2020
04 NOV. 2020

Union des Villes et Communes de
Wallonie – Fédération des CPAS
Monsieur Luc Vandormael
Président
Rue de l'Etoile, 14
5000 Namur

Nos Réf. : 201022/VDB/JMG/RD/GP
Vos Réf. : LV/ALV/CTH/cb/2020-90bis
Personne de contact : Gauthier Piron (081/323.411)
E-mail : gauthier.piron@gov.wallonie.be

OBJET : Rétroactivité des allocations familiales

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,

Votre courrier du 22 octobre relatif à la rétroactivité des allocations familiales pour les enfants réfugiés reconnus a retenu ma meilleure attention.

Comme je vous l'indiquais dans mon précédent courrier, étant donné les interprétations divergentes sur cette question, l'AVIQ a procédé à une analyse juridique. Toutefois, la complexité de la problématique a requis que l'AVIQ sollicite également une analyse auprès d'un conseil extérieur.

L'analyse finale de l'AVIQ m'a été transmise ce lundi 27 octobre. Nous sommes donc actuellement en train d'en prendre connaissance. Nous évaluerons subséquemment les suites qu'il convient d'y réserver. Il est toutefois évident qu'une clarification sur cette question de la rétroactivité des allocations familiales pour les enfants réfugiés reconnus est nécessaire.

Je ne manquerai donc pas de vous tenir informés des suites que je réserverai à cette problématique.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma sincère considération.

Valérie DE BUE